

nistères elle n'a pas beaucoup à faire. J'apprécie ce que vient de dire le premier ministre, parce que j'ai, depuis quelque temps l'impression, et je me prononcerai quand le rapport concernant le service civil sera soumis au comité, non seulement qu'il est essentiel de posséder un corps d'organisation central pour faire les achats, mais qu'il y ait un facteur pour coordonner les différents départements afin d'empêcher qu'il y ait chevauchement et pléthore d'employés. Je ferai remarquer à ce propos qu'en Angleterre le département de la trésorerie est chargé de cette fonction spéciale. Notre conseil de la trésorerie ne paraît pas encore avoir reçu, par une loi, les pouvoirs nécessaires à ce sujet. Il m'a semblé que le premier ministre pourrait être appelé le gérant général du pays, être chargé du devoir de faire les achats et de coordonner les départements du Gouvernement, et préposer un expert à ces deux fonctions. Je crois que cette amélioration est à propos, qu'elle s'impose même, et qu'il résulterait de cette double source une épargne considérable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que mon honorable ami vient de dire rend beaucoup mieux ma pensée à cet égard que je n'aurais pu la rendre moi-même. Il existe, à part la commission du service civil, au sujet des nominations et les différentes augmentations du service public, un conseil de la trésorerie auquel sont soumises toutes ces différentes nominations et promotions. Il est attaché à ce conseil un fonctionnaire du ministère des Finances chargé de scruter toutes les nominations afin d'assurer qu'elles reposent sur la base voulue pour produire l'effet qu'on en attend dans les différents départements. Le plan que je propose, c'est qu'il existe, au sujet des entreprises adjudgées par l'Etat, un corps similaire composé de ministres, qui correspond au conseil de la trésorerie, et qu'il soit également attaché à ce corps un fonctionnaire permanent, un homme d'expérience qui en sera le secrétaire et qui, avec l'aide du personnel dont il pourra avoir besoin, revisera avec soin les achats et les contrats du Gouvernement et tiendra le premier ministre informé des questions qui pourront s'y rapporter. De cette manière le premier ministre se trouvera en état d'informer, à son tour, ses collègues de ce qui en sera au sujet des différents contrats qui lui seront soumis sous forme de décrets du conseil. A l'heure qu'il est, d'après le système qui a existé, une recommandation arrive au conseil et le premier ministre doit y apposer sa signature selon le cours ordinaire des affaires; il doit assumer toute la responsabilité sans pouvoir exercer la surveillance qu'un homme responsable devrait exercer.

M. le PRESIDENT: L'article sera-t-il adopté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non, je demande qu'il soit réservé. Je comprends que le premier ministre va me fournir des renseignements au sujet des départements. Ce que vient de dire l'honorable député de Calgary (M. Shaw) est absolument juste, je ne vois pas pourquoi l'on tourne autour du pot. En thèse générale les ministères ne prêtent pas, aujourd'hui, la moindre attention à la commission des achats.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas exact, ce n'est pas cela qu'il a dit.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est ce que j'ai compris, j'ai compris aussi que le premier ministre approuvait sa déclaration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a dit que la commission ne fonctionnait pas.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans ce cas, le premier ministre n'approuve pas ce que dit l'honorable député et nous revenons au point où nous en étions auparavant. Ainsi, demain, le premier ministre nous donnera la liste de tout ce qu'il faut aux Postes, les soumissions, les paiements, et ainsi de suite.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-vous que le crédit soit adopté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien; nous le réserverons.

L'hon. M. MURDOCK: L'honorable député sait que la division de la papeterie de l'Imprimerie achète toute la papeterie du ministère des Postes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà une autre circonstance dans laquelle la commission n'intervient pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce qui s'est toujours fait depuis sa création.

(Le crédit est réservé.)

Canadian National Safety League, \$25,000.

M. GOULD: Voici un nouveau crédit. Le comité aimerait qu'on le lui explique.

L'hon. M. MURDOCK: The Canadian National Safety League est une association dont le major-général sir John M. Gibson est président et M. J. F. H. Wyse est directeur. Depuis des années, il existe une Ontario Safety League. Pour plus d'exactitude, je dirai depuis neuf ans environ et cette association, dit-on, a accompli une belle œuvre. Elle a